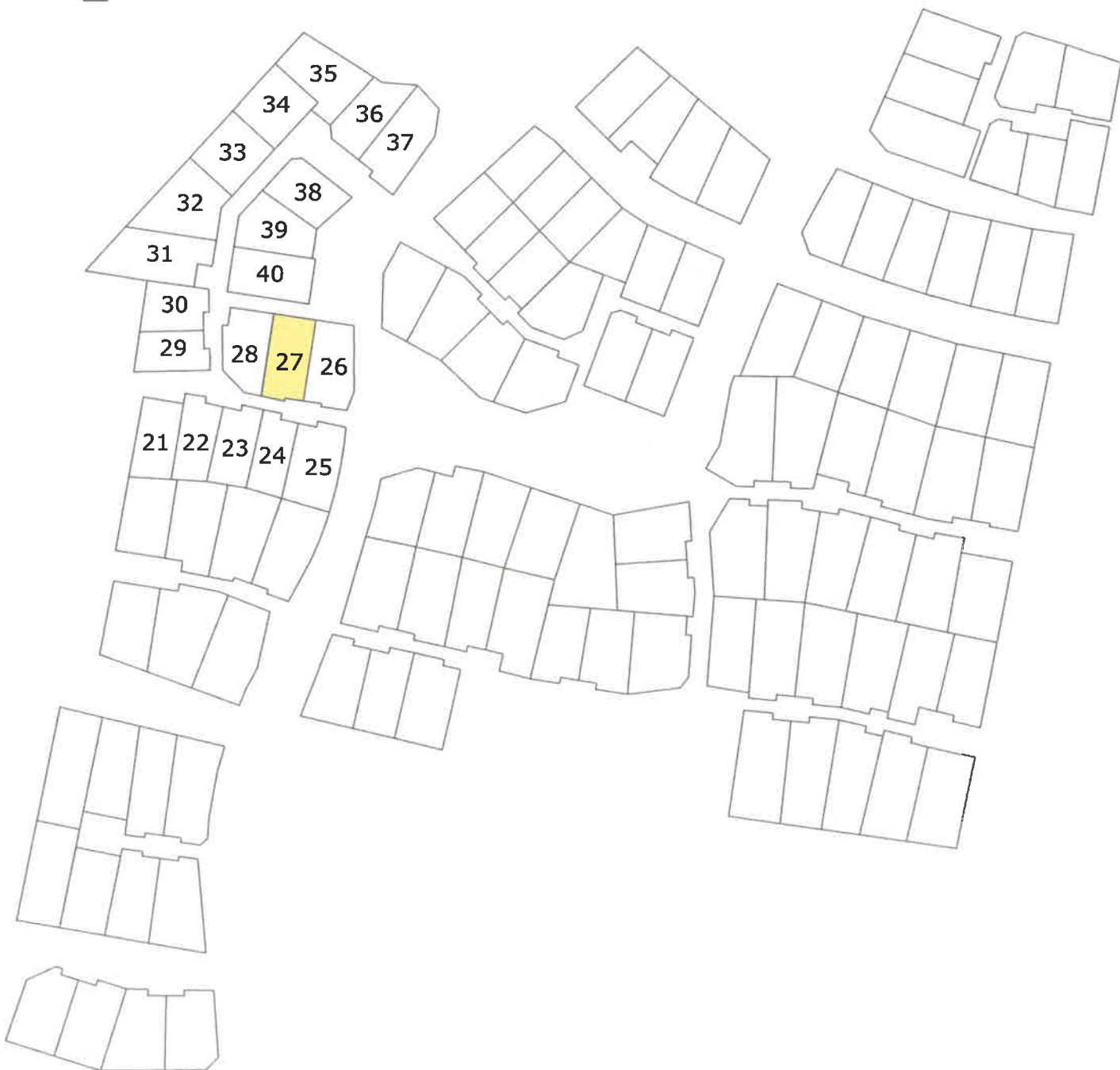


# Lotissement LA GAILLARDIERE II

## Plan de composition



Echelle : 1 / 2000



**Cabinet LOISEAU** - SELARL de Géomètres-Experts

**GÉOMÈTRE - EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**Siège Social**  
1bis rue Gresset - BP 52  
72202 LA FLECHE Cedex  
Tél.: 02.43.480.680

**Bureau secondaire**  
16 avenue Jean Jaurès  
72500 MontVal sur Loir  
Tél.: 02.43.44.21.22

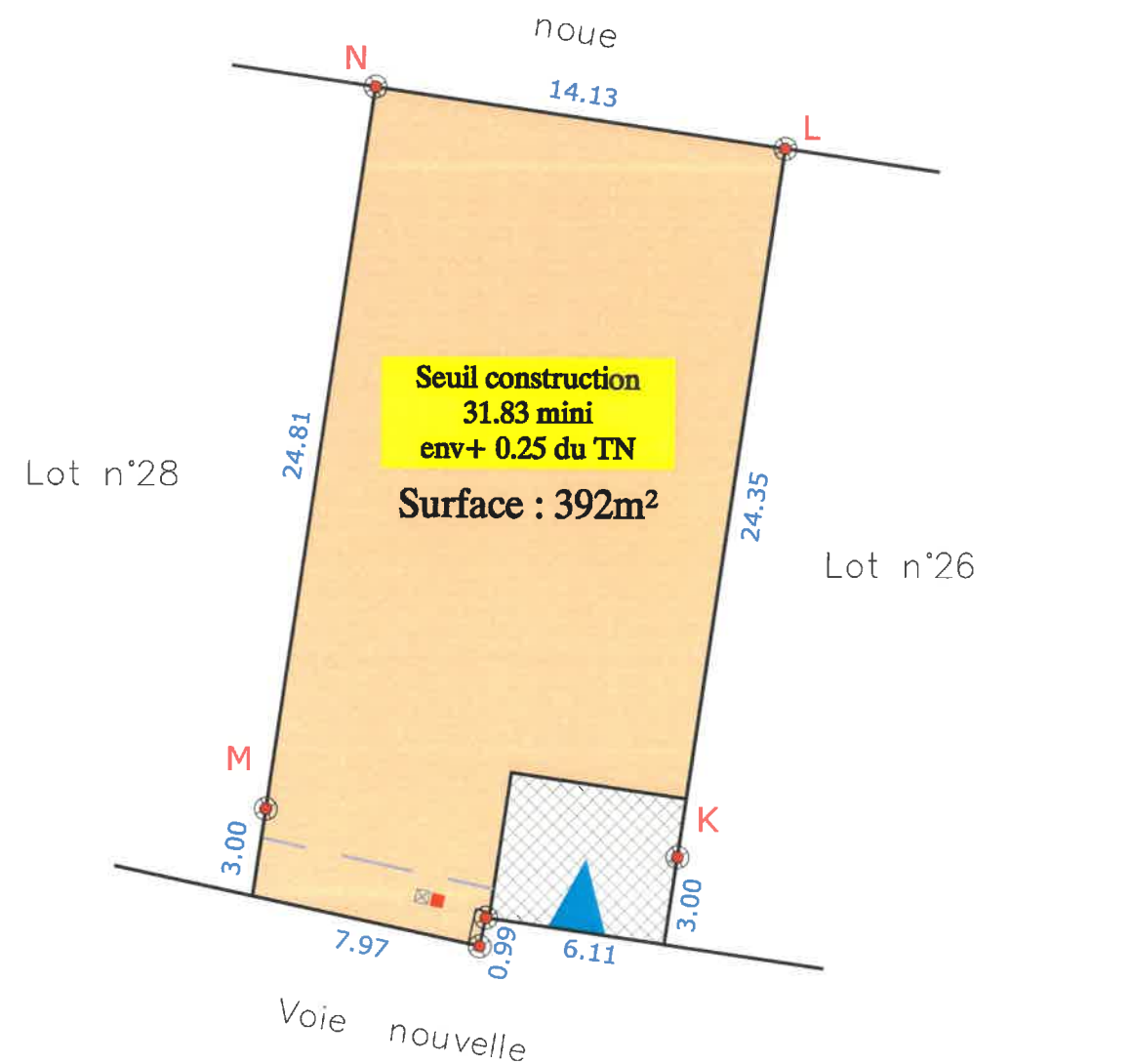
**Bureau secondaire**  
13 bis, rue Jean Grémillon  
72000 LE MANS  
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

# DEPARTEMENT DE LA SARTHE VILLE DE LA FLECHE Lotissement "La Gaillardière II" Lot n° 27

## PLAN MASSE

Section ZY n° 534



	Borne OGE plaquette		Emprise inconstructible		Accès imposé 6,00x5,00m
	Borne OGE ancienne		Emprise constructible primaire		Accès glissant 6,00x5,00m
	Eaux usées		Emprise constructible secondaire		Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
	Eaux pluviales		Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale		
	Candélabre		Côte de retrait définissant les emprises constructibles		
	Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)				
	Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m				

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU  
SELARL de Géomètres-Experts  
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018  
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250

**Ville de LA FLECHE**  
**LOTISSEMENT « La Gaillardière II »**

**LOT n° 27**

SARTHE HABITAT vend le lot n° 27 d'une superficie réelle de 392 m<sup>2</sup>, joignant :

- au Nord, une noue,
- à l'Est, le lot n° 26,
- au Sud, la voie nouvelle,
- à l'Ouest, le lot n° 28.

Il est cadastré de la manière suivante :

**Section ZY n° 534** « La Gaillardière II » Surface réelle..... **3 a 92 ca**

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

**DELIMITATION**

D'une façade de :

- 15.07 m (7.97 + 0.99 + 6.11 m) en bordure de la voie nouvelle,
- 14.13 m en bordure de la noue,

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 26 par la ligne droite KL matérialisée comme suit :

- au point K, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
- au point L, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure de noue, à 24.35 m de la borne K.

2. avec le lot n° 28 par la ligne droite MN matérialisée comme suit :

- au point M, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
- au point N, par une borne O.G.E. plaquette située en bordure de noue, à 24.81 m de la borne M.

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018

**Cabinet LOISEAU**  
SELARL de Géomètres Experts  
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLÈCHE  
© 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689  
contact@cabinetloiseau.com

N° Inscription OGE : 5015  
424 490 027 RCS LE MANS